

COMMUNE DE SAINT GAL

Séance du 21 octobre 2022

Membres en exercice : 7	Date de la convocation: 17/10/2022 <i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un octobre à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER</i>
Présents : 7	
Votants : 7	Présents : Jean-Luc GOAREGUER, Elise BOUQUET, Chrystel VALLY, Nadine BEAUFILS, Laure LAMETH, Stéphane DIET, René AMARGER
Pour : 7	
Contre : 0	Représentés :
Abstentions : 0	Excusés :
	Absents :
	Secrétaire de séance : Laure LAMETH

Objet : Fixation du tarif de l'eau à compter du 1er janvier 2023 - 2022_DE_029

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs actuellement pratiqués par le service de l'eau, il précise que ceux-ci n'ont pas été actualisés depuis l'année 2016.

Monsieur le Maire rappelle également les différentes interventions du SDEE cet été pour pallier au manque d'eau et le coût que devra supporter la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer le prix de vente de l'eau.

Le Conseil Municipal :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Considérant les prix en vigueur.

Après en avoir délibéré, décide de fixer le prix de vente de l'eau comme suit :

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2023 :

* Location du compteur	54€
* Prix du m3 pour les 240 premiers m3 d'eau consommés	0,68€
* Prix du m3 d'eau à partir du 241m3 d'eau consommés	0,22€

Tarifs applicables à partir du 1er janvier 2024 :

* Location du compteur	54€
* Prix du m3 à partir du premier m3 d'eau consommés	0,68€

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Luc GOAREGUER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/ 10/ 2022
et publié ou notifié
le 21/ 10/ 2022

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/11/2022 048-214801532-20221021-2022_DE_029-DE